

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	<b>Version 3 BE</b>	
	<b>Date: 11/02/2015</b>	
<b>Remplace: 19/09/2013</b>		
<b>Date d'impression: 11/02/2015</b>		
<b>NATURALIS-L</b>	<b>Page: 1/6</b>	

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **Naturalis L**  
Matière(s) active(s) *Beauveria bassiana* ATCC 74040  
Type de formulation OD (dispersion huileuse)

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Insecticide

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Belchim Crop Protection NV/SA**  
Technologielaan 7  
B-1840 Londerzeel  
Tel. +32 (0)52 30 09 06  
Fax +32 (0)52 30 11 35  
e-mail: [info@belchim.com](mailto:info@belchim.com)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison (Bruxelles) : +32 (0)70 245 245  
+24 h numéro d'appel d'urgence : +32 (0)14 58 45 45

## SECTION 2: Identification des dangers (\*)

Pour la Belgique :

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### 2.1.1 DSD/DPD

L'indication de danger Non classé  
Effets néfastes sur la santé humaine Pas  
Danger pour l'environnement Pas

#### 2.1.2 CLP:

Symbole: Pas  
Mention d'avertissement Pas  
Effets néfastes sur la santé humaine Pas  
Danger pour l'environnement Pas

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### CLP

Pictogramme de danger Pas

Mention d'avertissement : Pas  
H-phrases Pas

#### P-phrases

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P280 Porter des gants de protection  
P284 Porter un équipement de protection respiratoire.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P304 + P341 EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	<b>Version 3 BE</b>	
	<b>Date: 11/02/2015</b>	
<b>Remplace: 19/09/2013</b>		
<b>Date d'impression: 11/02/2015</b>		
<b>NATURALIS-L</b>	<b>Page: 2/6</b>	

ANTIPOISON ou un médecin.

P501: Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

EUH-phrases

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**2.3 Autres dangers**

Pas connu

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Substances dangereuses	Teneur en % (m/m)	REACH Numéro	Numéro CAS/ Einecs/ Index CE	Classification selon DSD/DPD (symboles / R-phrases) <sup>(1)</sup>	Classification selon CLP <sup>(2)</sup>
Produit biologique contient des traces de <i>Beauveria bassiana</i> ATCC 74040 (spores viables de 7 min. 2.3 * 10)					
Traces actives de <i>Beauveria bassiana</i>	7.16 %	-	63428-82-0 /-/	Non	Non

(1) Pour le texte intégral des phrases R: voir autres sections et section 16

(2) Pour le texte intégral des phrases H: voir autres sections et section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

En cas d'inhalation

Air frais, repos. En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche. Consulter le Centre Antipoisons pour savoir si la prise de charbon actif en suspension dans l'eau est indiquée. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.

En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment à l'eau ou prendre une douche pendant 15 minutes. Enlever entre-temps les chaussures et les vêtements contaminés. En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.

En cas de contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau pendant 10 minutes. Ne pas faire couler l'eau vers l'œil non atteint. Porteurs de lentilles de contact : enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer. Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.

Équipement de protection individuelle pour les secouristes

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas connu

### 4.3 Soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Prise en charge: traitement symptomatique. Contacter le Centre Antipoisons pour le traitement ultérieur en milieu hospitalier.

Pour informations complémentaires, contacter le Centre Antipoisons (070/245.245).

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Appropriés

Les moyens d'extinction à utiliser sont les suivants : Eau, CO2, poudre.

Inappropriés

Aucun

### 5.2 Dangers particuliers

Aucun

### 5.3 Conseils aux pompiers

Port d'un appareil respiratoire autonome et de vêtements de protection appropriés.

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	<b>Version 3 BE</b>	
	<b>Date: 11/02/2015</b>	
<b>Remplace: 19/09/2013</b>		
<b>Date d'impression: 11/02/2015</b>		
<b>NATURALIS-L</b>	<b>Page: 3/6</b>	

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les intervenants doivent prendre les précautions nécessaires lors de la manipulation et du stockage. Consulter également la section 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas d'important déversement dans l'eau, éviter que le produit ne soit entraîné vers les canalisations et les eaux courantes. Si l'eau contaminée atteint malgré tout les systèmes de canalisation ou eaux courantes, informer immédiatement les autorités compétentes. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Le produit peut être recueilli par des moyens mécaniques. Absorber le produit avec de l'argile ou tout autre matériel absorbant. Placer le produit recueilli dans des récipients pour récupération et élimination. Après ramassage, nettoyer la zone contaminée avec de l'eau. Éviter la dispersion d'eau de nettoyage vers les égouts ou les cours d'eau.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Aucun

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions

Lisez attentivement l'étiquette avant toute manipulation/utilisation.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains après avoir manipulé le produit. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ou mâcher du chewing-gum pendant la manipulation du produit.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Naturalis-L peut-être conservé 1 an à température ambiante (20-25°C). Néanmoins, il est conseillé de conserver le produit dans un réfrigérateur à fin de préserver la vitalité des spores. Lors du transport éviter l'exposition à la lumière. Ne pas exposer le produit à des températures élevées (>20°C). Conserver le produit à l'abri de la lumière et dans un endroit frais et sec.

Matériaux de stockage

Garder le produit éloigné de la nourriture et hors de la portée des enfants.

Conserver dans l'emballage original.

Refermer soigneusement l'emballage après utilisation.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit est un insecticide. Produit réservé à un usage professionnel.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Pas déterminé

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Utiliser ce produit dans un endroit aéré et bien ventilé.

Mesures de protection individuelle

- Hygiène

- Protection des yeux/du visage

Il est recommandé de porter des lunettes de protection. Éviter tout contact avec les yeux.

- Protection des mains/de la peau

Il est recommandé aux intervenants de porter des gants. Prendre les précautions nécessaires lors du retrait et de l'élimination des gants. Laver les mains immédiatement après toute manipulation.

Éviter tout contact avec des plaies ouvertes.

Il est recommandé de porter un vêtement de protection. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	<b>Version 3 BE</b>	
	<b>Date: 11/02/2015</b>	
<b>Remplace: 19/09/2013</b>		
<b>Date d'impression: 11/02/2015</b>		
<b>NATURALIS-L</b>	<b>Page: 4/6</b>	

- Protection respiratoires

Il est conseillé de porter un masque.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Propriétés physiques et chimiques essentielles

État Physique :	Liquide
Couleur :	Brun jaunâtre
Odeur :	Caractéristique
pH (1 %)	6.25
Point d'éclair	>180°C
Densité	0.97 g/ml
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible
Viscosité	482.97 cPs
Propriétés explosives	Pas applicable
Propriétés comburantes	Pas applicable
<b>9.2 Autres informations</b>	Pas

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	Aucune donnée disponible.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Le produit est stable un an dans les conditions de stockage préconisées.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune donnée disponible.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Aucune donnée disponible.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Aucune donnée disponible.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	Aucune donnée disponible.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Sur mélange

Toxicité aiguë par voie orale	Non toxique
Toxicité aiguë par voie cutanée	DL <sub>50</sub> voie cutanée (Lapin) : > 2000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Non irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non sensibilisant.

## SECTION 12: Informations écologiques

<b>12.1. Toxicité</b>	<b>Sur mélange :</b> Eviter que le produit ne soit entraîné vers les canalisations et les eaux courantes
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Aucune donnée disponible.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Aucune donnée disponible.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Aucune donnée disponible.

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	<b>Version 3 BE</b>	
	<b>Date: 11/02/2015</b>	
<b>Remplace: 19/09/2013</b>		
<b>Date d'impression: 11/02/2015</b>		
<b>NATURALIS-L</b>	<b>Page: 5/6</b>	

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit	Ne pas jeter le produit aux ordures ménagères. Ne pas jeter les résidus dans les égouts ou les cours d'eau. Se référer à la réglementation locale et environnementale. Le produit doit être éliminé par l'utilisateur ainsi rincé sur un point de collecte désigné.
Résidus de déchets et emballage contaminé	L'emballage de ce produit, soigneusement vidé, doit être rincé à l'eau manuellement (trois agitations successives) ou par un système de nettoyage à l'eau sous pression placé sur le pulvérisateur. Les eaux de ce nettoyage devront être versées dans la cuve de pulvérisation. L'emballage ainsi rincé devra être ramené par l'utilisateur aux points de ramassage prévus à cet effet. Diluer les eaux de ce nettoyage environ 10 fois et pulvériser celles-ci sur la parcelle déjà traitée suivant les prescriptions d'emploi. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec le produit ou l'emballage vide. L'emballage ne peut, en aucun cas, être réutilisé à d'autres fins. De façon à éviter tout surplus de traitement après l'application, on s'efforcera de calculer au mieux la quantité de bouillie à préparer, ou la quantité à appliquer, en fonction de la superficie à traiter et du débit par hectare.

## SECTION 14: Informations relatives au transport (\*)

### ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO classification

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

**14.1 Numéro ONU** Pas applicable

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies** Pas applicable

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** Pas applicable

**14.4 Groupe d'emballage** Pas applicable

**15.5 Dangers pour l'environnement** Pas applicable

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Pas applicable

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC** Pas applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires (\*)

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Pas applicable

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pas applicable

## SECTION 16: Autres informations

**Sources des données utilisées :** Dossier Belchim Crop Protection NV  
FDS des ingrédients  
Base de données ESIS

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	<b>Version 3 BE</b>	
	<b>Date: 11/02/2015</b>	
	<b>Remplace: 19/09/2013</b>	
<b>Date d'impression: 11/02/2015</b>		
<b>NATURALIS-L</b>	<b>Page: 6/6</b>	

**Mise à jour:**

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page).  
Les sous-titres et les textes modifiés par rapport à la version antérieure, sont marqués d'un astérisque (\*)

Dénégation de responsabilité. Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette fiche de sécurité a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

*Cette fiche de données de sécurité est conforme au EC Règlementation 1907/2006 (REACH) et son ajustement 453/2010, Directive 67/548/EEG, 1999/45/EG (DSD/DPD) et EC Règlementation 1272/2008 (CLP) en EC Règlementation 1107/2009 (PPP).*

**Fin du document.**